Des maires UMP à l'offensive contre les mariages blancs

Publication : jeudi 24 avril 2014 13:40

Le Figaro, 24 avril 2014

Des maires UMP à l'offensive contre les mariages blancs

À Toulouse, Jean-Luc Moudenc demande au service de l'état civil de signaler les irrégularités. Ce qu'il ne faisait pas auparavant.

Jean-Luc Moudenc, lors de son premier conseil municipal à la mairie de Toulouse, le 4 avril. PHOTO. PATRICK BERNARD

AGNÈS LECLAIR @AgnesLeclair

IMMIGRATION Bataille politique en effervescence entre les mariages blancs ? À peine six mois après les élections municipales, deux maires UMP ont marqué leur intention de relancer la lutte contre ces unions de convenance, en dénonçant des dysfonctionnements institutionnels. Des déclarations qui n'ont pas tardé à créer la controverse.

À Toulouse, le nouveau maire UMP, Jean-Luc Moudenc, a indiqué mardi dans un communiqué que la présidente municipalité de gauche sortante « entendit » au service de l'état civil de signaler les irrégularités. Selon l'article 40 du Code de procédure pénale, les officiers d'état civil doivent en effet informer le procureur de la République si un projet de mariage leur paraît suspect. Ce dernier décide alors si la célébration peut avoir lieu. « *À notre arrivée à la mairie, des fonctionnaires de l'état civil avaient venus nous voir. Un personnel, on demandant ce qu'il en était de l'intervention de nos opérations de la loi. C'est choquant* », commente-t-il. Il tient à rappeler qu'« *Il faut que la loi de la République soit à nouveau appliquée* ».

Le procédent maire PS Pierre Cohen, prédécesseur de Jean-Luc Moudenc, a « *mis en place une série papiers pour faire plaisir à un certaine élection de la droite dure* ». « *Certaines municipalités de droite ont détourné la philosophie de l'article 40 pour ne l'utiliser que pour incriminer les sans-papiers* », rencontre le conseiller régional PS Jean-Paul Malonnet, en « adjoint en charge de l'état civil. Interrogé par l'AFP, Beaucoup de maires qualités de gauche ne l'utilisent pas parce qu'elles considèrent que c'est de la délation pure et simple. » Si les officiers d'état civil n'ont pas pour fonction de contrôler la régularité du séjour des étrangers, ils doivent cependant vérifier l'authenticité de l'intention matrimoniale et interroger les futurs époux s'ils soupçonnent une fraude, notamment un mariage réunde dans le seul but d'obtenir un titre de séjour.

« Traque » aux étrangers

Le nouveau maire de Toulouse se défend de toute « traque » aux étrangers en situation irrégulière. « *Il s'agit simplement de repérer les situations douteuses. Il ne faut pas marier soudaient tout découverte de leurs vies respectives, par exemple, ou que l'une soit arrivée en France depuis quelques semaines seulement et vient d'un pays où l'autre n'est jamais allé* ».

À Orléans, le scandale est arrivé par la création d'une « délégation municipale de lutte contre l'immigration clandestine » une structure inédite créée par le maire UMP Serge Grouard, dans la foulée de sa réélection. « *La lutte contre l'immigration clandestine n'est pas de la compétence du maire mais nous allons néanmoins poursuivre la lutte contre les mariages blancs et les fausses demandes de séjour* », avait indiqué le maire. Une initiative qualifiée de « *Stalinienne* » par certaines critiques, notamment par Jean-Pierre Sueur, l'ancien maire PS de la ville et président de la commission de lois de l'Assemblée qui rappelle que la lutte contre l'immigration clandestine relève des compétences et prérogatives de l'État. « *La création de cette délégation fait polémique plus sur la forme que sur le fond car il y avait déjà un adjoint en charge de ces questions aujourd'hui* », se défend-t-on à la mairie. *Nous avons simplement voulu montrer que son dossier se traitait autrefois autrefois alors que le nombre de demandeurs d'asile a grimpé de 22 % en un an dans la région Centre* ».

Phoca PDF